



Académie de Versailles

Déclaration préalable CAPA 16/01/15

La campagne de réduction d'ancienneté dans l'échelon, est conditionnée à l'entretien professionnel, entretien annuel dont chaque agent doit bénéficier.

Si le nombre de collègues n'ayant pas eu d'entretien professionnel n'est que de 13, parmi ces 13, 8 collègues ne figurent pas dans le tableau permettant une réduction d'ancienneté, et pour la plupart la raison de cette absence d'entretien est leur mutation sur un autre établissement. Le SNIES UNSA éducation ne peut pas accepter cette situation et demande que ces collègues bénéficient d'une réduction d'ancienneté. En revanche, sur ces 13, 5 feuillets avec un avis favorable sont parvenus au rectorat, le SNIES UNSA éducation se réjouit de la possibilité pour ces collègues d'obtenir ces réductions mais s'interroge sur les raisons qui font que les textes ne sont que très partiellement respectés dans ces situations.

Comme en 2013, le SNIES UNSA éducation demande également que la situation des collègues en détachement soit examinée, car faute de remontée des documents demandés par l'administration, ces collègues sont lésés et ne bénéficient d'aucune réduction d'ancienneté.

Isabelle PATTIO
Commissaire paritaire

Annie ROUTIER
Commissaire paritaire

Liliane RENVOISE
Commissaire paritaire

Sylvie GONDRAN
Commissaire paritaire